



**PRÉFET  
DE LA GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Lutte contre la pêche illicite**

**Déroutement d'un navire surinamais en action de pêche illégale au large de la Guyane**

Le 15 mai 2024, sous l'autorité du préfet de la Guyane, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, un navire de pêche illégale sans pavillon a été intercepté par le patrouilleur des forces armées « La Confiance » au large de Sinnamary.

Compte tenu des infractions constatées, ce navire a été dérouté vers le port du Larivot sur ordre du directeur général des territoires et de la mer (DGTM) de Guyane. A l'issue de la procédure et sur instruction du juge des libertés et de la détention (JLD) le navire a été détruit et le capitaine condamné à 6 mois de prison avec sursis.

En parallèle, ce contrôle a permis la saisie de plus d'une tonne de poissons et d'un filet de 5 km.

Ce premier déroutement opéré dans l'Ouest guyanais depuis de nombreuses années traduit l'engagement des services de l'État à renforcer leur action répressive contre les navires de pêche illégale surinamais et guyaniens.



**Contact presse :**

Service régional de la communication interministérielle

[communication@guyane.gouv.fr](mailto:communication@guyane.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)